

*Mise en garde*

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 5 octobre 2015 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien  
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourassa

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Michel Allen, Directeur de la culture, loisirs, sport et développement social  
M. Pierre A. Chapuis, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine et directeur de l'arrondissement par intérim  
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut  
Mme Mélanie Diné, technicienne juridique  
M. Hadi Hakim, Directeur des travaux publics  
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

**ABSENCES :**

Mme Mindy Pollak, Conseillère du district Claude-Ryan

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**CA15 16 0308**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2015 en retirant le point 40.03 « Adoption – Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures ».

#### **PREMIER AMENDEMENT**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE SCINDER** le point 47.02 afin que la 4<sup>ème</sup> dérogation mineure soit votée séparément.

La conseillère Gremaud demande aussi l'ajout d'un point sous affaires nouvelles concernant la réglementation sur les PIIA.

#### **PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ TELLE QU'AMENDÉE.**

10.02

---

#### **10.03 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19H13 ET SE TERMINE À 20H13**

<b>CITOYENS</b>	<b>SUJETS</b>
MME OLGA SCHICHAREW	Stationnement église orthodoxe avenue Wiseman
M. PIERRE JONCAS	Bonne gouverne de l'arrondissement
M. RICHARD CUMMINGS	Suivi et résolution du 1 <sup>er</sup> juin 2015
M. STEPHANE HOULE	Relations de travail
M. FRANÇOIS BOURGOIN	Bonne gestion
M. NICOLAS VARNIER	Butte Rockland
M. PIERRE LACERTE	Règlement de zonage
MME HAGE MEISTER	Protocole Académie de danse et arrondissement

---

**CA15 16 0309**

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.03.1

---

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 20 H 13 ET SE TERMINE À 20 H 40.

<b>CITOYENS</b>	<b>SUJETS</b>
MME MARICLAUDE OUMET	Permis municipaux
M LOUIS-ANDRÉ JULIEN	Cadastre stationnement Manseau
M. SYLVAIN BLAIS	Travaux avenue Pratt
M. PHILIPPE TOMLINSON	Campus Outremont

LA MAIRESSE SUSPEND LA SÉANCE À 20 H 40. LA SÉANCE REPREND À 20 H 45.

**10.05 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**AUCUNE QUESTION**

---

**CA15 16 0310**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 8 SEPTEMBRE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.05

---

## 10.06 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Lettre à Madame Lucille Bodson, coordonatrice Aviama en date du 23 septembre 2015.

---

### CA15 16 0311

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 56 337,75 \$, INCLUANT LES TAXES, POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT ACCORDÉ À LA FIRME « TTI ENVIRONNEMENT INC. » POUR LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR CONTENEUR, DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NO. 12-12459, POUR L'ANNÉE 2016**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF :**

**DE RENOUELER** le contrat accordé à la firme « TTI Environnement inc. », pour le transport des matières résiduelles par conteneur, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 12-12459, pour l'année 2016, pour une dépense de 56 337,75 \$, incluant les taxes, le tout aux mêmes termes et conditions que celles stipulées audit appel d'offres public;

**D'AUTORISER** à cette fin une dépense de 56 337,75 \$, incluant les taxes, pour le renouvellement de ce contrat, la dépense étant totalement assumée par la Ville-centre;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1156401015

---

### CA15 16 0312

**APPROUVER LE BAIL PAR LEQUEL L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LOUE POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN, SOIT DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016, DES LOCAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL À « L'ACADÉMIE DE DANSE D'OUTREMONT », SELON LES TERMES, CONDITIONS ET AUTRES CLAUSES STIPULÉS AU PROTOCOLE D'ENTENTE INTITULÉ « PROTOCOLE D'ENTENTE - LOCATION DE LOCAUX ET PARTENARIAT », ET EN AUTORISER LA SIGNATURE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** le bail par lequel l'arrondissement d'Outremont loue pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016, des locaux au Centre communautaire intergénérationnel à l'organisme L'Académie de danse d'Outremont inc., selon les termes, conditions et autres clauses stipulés au protocole d'entente;

**D'AUTORISER** la Mairesse et la Secrétaire d'arrondissement à signer le document intitulé « Protocole d'entente – Location de locaux et partenariat », pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** le revenu reçu à titre de loyer, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1152504043

---

**CA15 16 0313**

**RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL D'AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 595 477,03 \$ POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES AVENUES PRATT ET McCULLOCH, AINSI QUE PROLONGER LA GESTION ET SURVEILLANCE DE CES TRAVAUX, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE ROXBORO EXCAVATION INC. DE 2 199 608,42 \$ À 2 754 191,71 \$ TAXES INCLUSES ET CELUI DE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. DE 181 085,63 \$ À 221 979,36 \$ ET AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 1 217,95 \$ POUR LA PORTION DES TRAVAUX ASSUMÉE PAR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** une dépense additionnelle de 1 217,95 \$ pour la portion des travaux assumée par l'arrondissement d'Outremont conformément aux informations inscrites à l'intervention financière;

**DE RECOMMANDER** au Conseil Municipal d'autoriser une dépense additionnelle de 595 477,03 \$ pour compléter les travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, ainsi que prolonger la gestion et surveillance de ces travaux, majorant ainsi le contrat de Roxboro Excavation inc. de 2 199 608,42 \$ à 2 754 191,71 \$ taxes incluses et celui de Groupe-Conseil Génipur inc. de 181 085,63 \$ à 221 979,36 \$;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations inscrites aux interventions financières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1156401019

---

**CA15 16 0314**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2015, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JUILLET 2015.**

**DÉPÔT** des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2015.

30.01 1157011003

---

**CA15 16 0315**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2015**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2015.

30.02 1157011004

---

**CA15 16 0316**

**DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2015**

**DÉPÔT** des rapports des décisions déléguées pour le mois d'août 2015.

30.03 1153489063

---

---

**CA15 16 0317**

**AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE POUR DES CONTINGENCES AU CONTRAT DE BASE AYANT POUR OBJET L'AMÉNAGEMENT DU PARC RAOUL DANDURAND, COMPRENANT UN AMPHITHÉÂTRE DE VERDURE, DES JETS D'EAU AU SOL ET DES PLANTATIONS AU MONTANT DE 20 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) À LA FIRME « PAYSAGISTE PROMOVERT INC. » PORTANT LE CONTRAT À UN MONTANT TOTAL DE 513 608,65 \$ - DÉPENSE PROVENANT DU PTI**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'APPROUVER** des contingences pour un montant total de 20 000 \$ (incluant les taxes), au contrat de base octroyé le 1<sup>er</sup> juin 2015, à la firme « Paysagiste Promovert inc. » par la résolution CA15 16 0191; ledit contrat ayant pour objet l'aménagement du parc Raoul-Dandurand, comprenant un amphithéâtre de verdure, des jets d'eau au sol et des plantations (Appel d'offres public TP04/03-15);

**D'AUTORISER** à cette fin une dépense supplémentaire, pour un montant de 20 000 \$ (incluant les taxes), portant ainsi le contrat à un montant de 513 608,65 \$;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, ladite dépense provenant du PTI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 NTA1156401016

---

#### **CA15 16 0318**

**AUTORISER UNE COMMANDE OUVERTE 2015-2016 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON, SUR DEMANDE, DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES ET DES TROTTOIRS AVEC LE FOURNISSEUR MINES SELEINE, UNE DIVISION DE K+S SEL WINDSOR LTÉE, POUR UN MONTANT N'EXCÉDANT PAS 213 000 \$ (AVANT TAXES) SUITE À L'ENTENTE-CADRE NO. 1069323, CONCLUE PAR LE SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** une commande ouverte pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées et des trottoirs avec le fournisseur « Mines Seleine », une division de K+S Sel Windsor Ltée. », pour un montant n'excédant pas 213 000 \$ (avant taxes), suite à l'entente-cadre no. 1069323 conclue par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 NTA1156401013

---

#### **CA15 16 0319**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROHIBITIONS ET NUISANCES (1063), LE RÈGLEMENT SUR LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS (1107) ET LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (1171)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063), le Règlement sur les parcs et endroits publics (1107) et le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171) » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement;

L'objet dudit règlement est de permettre une uniformité dans les amendes entre les différents règlements touchant l'interdiction de circuler dans les parcs de l'arrondissement, tout en prévoyant un montant réduit pour les infractions perpétrées par des bicyclettes.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1156695017

---

## CA15 16 0320

### ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AO-204 SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2015;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement AO-204 sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux » a été remise aux membres du conseil aux moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** le règlement AO-304 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement AO-204 sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux »;

L'objet dudit règlement est d'apporter les modifications requises suite à certains changements de structures administratives, ainsi que d'apporter des précisions quant au mécanisme d'autorisation des événements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1153489061

---

### ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES (1180)

#### CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

40.03 1156695015

---

## CA15 16 0321

### ADOPTION - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ NORD DE LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES ANTONINE-MAILLET ET ROCKLAND - AGRANDISSEMENT VERS L'EST DE LA ZONE DE STATIONNEMENT PROHIBÉ - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DE L'ANNEXE « H »

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2015;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ADOPTER** le règlement AO-305 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) »;

L'objet dudit règlement est d'interdire l'arrêt des véhicules en tout temps sur la partie située du côté nord de l'avenue Van Horne comprise entre l'avenue Antonine-Maillet et un point situé à une distance de 20 mètres vers l'est.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1155069014

---

**CA15 16 0322**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (1171) - CONCORDANCE**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2015;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** le Règlement AO-306 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (1171) »;

L'objet dudit règlement est d'apporter les modifications de concordance requises dans le cadre de la révision de la codification administrative.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1156695016

---

**CA15 16 0323**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « LA PARADE DES CITROUILLES », QUI AURA LIEU LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2015, DE 17 H 30 À 21 H AU PARC PRATT**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de l'événement « La parade des citrouilles », le 1<sup>er</sup> novembre 2015 de 17 h 30 à 21 h au parc Pratt sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1152504045

---

**CA15 16 0324**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC, POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « CROSS-COUNTRY DE L'ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES », QUI AURA LIEU LE 19 OCTOBRE 2015, DE 13 H À 15 H, AU PARC BEAUBIEN OU LE 26 OCTOBRE 2015, DE 13 H À 15 H EN CAS DE PLUIE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ÉDICTER** une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de l'événement « Cross-country de l'école Nouvelle-Querbes », qui aura lieu le 19 octobre 2015, de 13 h à 15 h, au parc Beaubien ou le 26 octobre 2015, de 13 h à 15 h en cas de pluie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1152504046

---

## CA15 16 0325

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 845-847-849, AVENUE DAVAAR - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RELIER LE BÂTIMENT PRINCIPAL AU BÂTIMENT ACCESSOIRE DÉTACHÉ AYANT UNE COUR ARRIÈRE DE 1.0 M PLUTÔT QUE DE 4.57 M ET AINSI DÉROGER À L'ARTICLE 2.4 DU RÈGLEMENT 1177 CONCERNANT LA COUR ARRIÈRE PRESCRITE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 septembre 2015 d'accorder la demande de dérogation mineure afin de relier le bâtiment principal au bâtiment accessoire détaché ayant une cour arrière de 1.0 m plutôt que de 4.57 m et ainsi déroger à l'article 2.4 du Règlement de zonage (1177) concernant la cour arrière prescrite à la grille des usages et des normes;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, édition du 17 septembre 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029016;

**ATTENDU QUE** les personnes intéressées auront l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure relativement au 845-847-849, avenue Davaar;

Laquelle approbation s'applique à la recommandation ainsi qu'aux documents joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1150029016

---

## CA15 16 0326

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 703 445 DU SITE OUTREMONT: DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SOIT LE COMPLEXE DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ALINÉA 2 DE L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT 06-069 ET AINSI AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANS AUCUN COURONNEMENT; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ALINÉA 1 DE L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT 06-069 ET AINSI AUTORISER 100 CASES DE STATIONNEMENT POUR AUTOMOBILE PLUTÔT QUE 152 MINIMALEMENT REQUISES; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT 06-069 ET AINSI AUTORISER LA PRÉSENCE DE QUATRE (4) EMPLACEMENTS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT EXTÉRIEURS PLUTÔT QU'INTÉRIEURS; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ALINÉA C DE L'ARTICLE 7.6.6. DU RÈGLEMENT 1177 ET AINSI AUTORISER LA PRÉSENCE D'APPAREILS MÉCANIQUES SUR LE TOIT PLAT DU BÂTIMENT POUVANT ÉMETTRE UN BRUIT D'UNE INTENSITÉ SUPÉRIEURE À 50 DBA MESURÉ À UN (1) MÈTRE DE L'APPAREIL ET SANS ÉCRAN ACOUSTIQUE; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT 1177 ET AINSI AUTORISER LA PRÉSENCE DE DEUX (2) CHAMBRES DE RÉTENTION DES EAUX EN MARGE DE REcul**

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme à la séance du 9 septembre 2015 a recommandé favorablement les demandes de dérogations mineures suivantes indiquées au dossier;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme à la séance du 9 septembre 2015 a recommandé favorablement, sous certaines réserves, la demande d'approbation de PIIA;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, édition du 17 septembre 2015, afin de statuer sur ces demandes de dérogations mineures;

**ATTENDU QUE** les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029015;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** les quatre demandes de dérogations mineures suivantes :

1. demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa 2 de l'article 25 du règlement 06-069 et ainsi autoriser la construction d'un bâtiment sans aucun couronnement;
2. demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa 1 de l'article 12 du règlement 06-069 et ainsi autoriser 100 cases de stationnement pour automobile plutôt que 152 minimalement requises;
3. demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 29 du règlement 06-069 et ainsi autoriser la présence de quatre (4) emplacements de chargement et de déchargement extérieurs plutôt qu'intérieurs;
4. demande de dérogation mineure afin de déroger à l'article 7.4 du règlement 1177 et ainsi autoriser la présence de deux (2) chambres de rétention des eaux en marge de recul;

**D'APPROUVER** la demande d'approbation du PIIA relativement au projet du Complexe des sciences sur le lot 5 703 445 du Site Outremont;

Lesquelles approbations s'appliquent à la recommandation ainsi qu'aux documents joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02.1 1150029015

---

## CA15 16 0327

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 703 445 DU SITE OUTREMONT: DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SOIT LE COMPLEXE DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ALINÉA 2 DE L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT 06-069 ET AINSI AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANS AUCUN COURONNEMENT; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ALINÉA 1 DE L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT 06-069 ET AINSI AUTORISER 100 CASES DE STATIONNEMENT POUR AUTOMOBILE PLUTÔT QUE 152 MINIMALEMENT REQUISES; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT 06-069 ET AINSI AUTORISER LA PRÉSENCE DE QUATRE (4) EMPLACEMENTS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT EXTÉRIEURS PLUTÔT QU'INTÉRIEURS; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ALINÉA C DE L'ARTICLE 7.6.6. DU RÈGLEMENT 1177 ET AINSI AUTORISER LA PRÉSENCE D'APPAREILS MÉCANIQUES SUR LE TOIT PLAT DU BÂTIMENT POUVANT ÉMETTRE UN BRUIT D'UNE INTENSITÉ SUPÉRIEURE À 50 DBA MESURÉ À UN (1) MÈTRE DE L'APPAREIL ET SANS ÉCRAN ACOUSTIQUE; DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT 1177 ET AINSI AUTORISER LA PRÉSENCE DE DEUX (2) CHAMBRES DE RÉTENTION DES EAUX EN MARGE DE REcul**

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme à la séance du 9 septembre 2015 a recommandé favorablement la demande de dérogation mineure suivante indiquée au dossier;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié dans le journal L'Express d'Outremont ainsi que dans le journal Le Devoir, édition du 17 septembre 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU QUE** les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil au cours de la présente séance;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029015;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure suivante :

1. demande de dérogation mineure afin de déroger à l'alinéa C de l'article 7.6.6. du règlement 1177 et ainsi autoriser la présence d'appareils mécaniques sur le toit plat du bâtiment pouvant émettre un bruit d'une intensité supérieure à 50 dba mesuré à un (1) mètre de l'appareil et sans écran acoustique;

Laquelle approbation s'applique à la recommandation ainsi qu'aux documents joints pour le dossier faisant l'objet de la présente résolution.

---

### **PROPOSITION D'AMENDEMENT**

La conseillère Forget propose de reporter cette demande de dérogation mineure en attente d'obtenir de l'Université de Montréal une assurance que le bruit émis par ses appareils mécaniques à la limite des lots occupés par les bâtiments institutionnels sera d'un maximum de 50 décibels (DBA), soit le niveau de bruit accepté pour de tels appareils à 1 mètre.

Cette proposition n'est pas appuyée.

---

### **VOTE**

**VOTENT EN FAVEUR:** Marie Cinq-Mars, Marie Potvin, Jacqueline Gremaud

**VOTE CONTRE:** Céline Forget

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

47.02 1150029015

---

### **CA15 16 0328**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AU: 1012, AVENUE BERNARD; 1007-1019, AVENUE LAURIER; 1066, AVENUE LAURIER; 1268, AVENUE VAN HORNE; 1478, AVENUE VAN HORNE ET 180-220, AVENUE VINCENT-D'INDY**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 septembre 2015, d'accorder ces demandes d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1150029014;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine:

- 1012, avenue Bernard;
- 1007-1019, avenue Laurier;
- 1066, avenue Laurier (en refusant l'inscription « Thé Bar »);
- 1268, avenue Van Horne;
- 1478, avenue Van Horne;
- 180-220, avenue Vincent-D'Indy.

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1150029014

---

#### **CA15 16 0329**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA POUR LA DÉMOLITION DE LA CHEMINÉE SITUÉE SUR LE BÂTIMENT AU 90, AVENUE VINCENT-D'INDY (PAVILLON MARIE-VICTORIN)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 septembre 2015, de refuser la demande d'approbation de PIIA en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 115002017;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE REFUSER** la demande d'approbation du PIIA relativement au 90, avenue Vincent-D'Indy, pour les motifs suivants émis par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La forme de cette cheminée est intéressante du point de vue architectural et est plutôt rare;
- Elle représente un repère intéressant dans cet ensemble institutionnel;

Lequel refus s'applique à la recommandation, aux motifs ainsi qu'aux plans joints au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1150029017

---

#### **CA15 16 0330**

**AUTORISER LA CRÉATION ET LE COMPLEMENT TEMPORAIRE DU POSTE D'AGENT DE LIAISON - ORGANISMES CULTURELS, SPORTIFS ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** la création temporaire du poste d'agent de liaison, organismes culturels, sportifs et de développement social et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1153711007

---

#### **CA15 16 0331**

**RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL DE REMPLACER LE NOM DU « PARC DE VIMY » PAR CELUI DE « PARC JACQUES-PARIZEAU »**

**ATTENDU QUE** Jacques Parizeau a vécu une bonne partie de sa vie sur l'avenue Robert, face au parc de Vimy;

**ATTENDU QU'**une stèle en l'honneur de sa première épouse Alice y est déjà érigée;

**ATTENDU QUE** l'attachement de Jacques Parizeau envers Outremont était indiscutable. Il a même insisté pour que ses funérailles aient lieu à l'Église St-Germain d'Outremont, de préférence à des lieux plus imposants comme la Basilique Notre-Dame ou la cathédrale de Montréal;

**ATTENDU** la demande de la Société d'Histoire d'Outremont;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE RECOMMANDER** au Conseil Municipal de la Ville de Montréal de remplacer le nom du « parc de Vimy » par celui de « parc Jacques-Parizeau ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1153489064

---

#### **CA15 16 0332**

**DÉPÔT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'AVENUE LAURIER, TENUES LE 20 MAI 2015 ET LE 14 JUILLET 2015**

**DÉPÔT** au conseil des procès-verbaux des réunions du Comité consultatif de l'avenue Laurier, tenues le 20 mai et le 14 juillet 2015.

60.01 1153489053

---

#### **CA15 16 0333**

**DÉPÔT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUES LE 18 AOÛT ET LE 15 SEPTEMBRE 2015**

**DÉPÔT** au conseil d'arrondissement des procès-verbaux des réunions du Comité sur la circulation et le stationnement tenues le 18 août et le 15 septembre 2015.

60.02 1153489057

---

#### **CA15 16 0334**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS OBTENUS SUITE À LA TENUE D'UN REGISTRE VISANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT AO-303, LE 28 SEPTEMBRE 2015**

**DÉPÔT** au conseil d'arrondissement des résultats obtenus suite à la tenue d'un registre visant le règlement d'emprunt AO-303, le 28 septembre 2015.

60.03 1153489065

---

**CA15 16 0335**

**INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « MAISON HANTÉE », ORGANISÉ PAR LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT, LE 31 OCTOBRE 2015, ENTRE 17 H ET 21 H**

**D'INFORMER** le conseil d'arrondissement de la tenue de l'événement « Maison hantée » organisé par la Maison des jeunes d'Outremont, le 31 octobre 2015, entre 17 h et 21 h.

60.04 1152504044

---

**70.01 AFFAIRES NOUVELLES**

**CA15 16 0336**

**MOTION DE LA CONSEILLÈRE JACQUELINE GREMAUD – RÉGLEMENTATION SUR LE PIIA**

**CONSIDÉRANT** le nombre croissant de demande de PIIA relativement à des ajouts sur les toits;

**CONSIDÉRANT** la forte visibilité de ces constructions et la disparité entre elles;

**CONSIDÉRANT** le nombre croissant de demande de PIIA pour modifier en tout ou en partie l'arrière des maisons de l'arrondissement;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**DE MANDATER** l'administration de préparer un dossier décisionnel pour le prochain conseil avec pour finalité une réglementation relative aux constructions (appentis) et installations de type « pergolas » sur les toits des bâtiments de l'arrondissement;

**DE MANDATER** l'administration afin de revoir les critères d'intégration architecturale et développer un outil de travail qui permette facilement de s'y référer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.1 1159916847

---

**70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 21h10.

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

Me Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2015.